



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415030DE

MOTION ECOLE DE GRANGES

La fermeture d'une classe de l'école de Granges à Lanobre est une décision incomprise et prise sans concertation préalable. Cela a été une vraie onde de choc pour les parents d'élèves et la municipalité qui a, par ailleurs, adopté une motion contre cette fermeture.

Le Conseil communautaire déplore tout comme l'équipe municipale que cette décision de fermeture ait été envisagée sans tenir compte des efforts et actions menés pour dynamiser ce territoire et soutenir cette école.

Cette situation condamne un peu plus les zones rurales à un appauvrissement de l'offre éducative et à une désertification certaine alors qu'il faudrait les revitaliser.

Le Conseil communautaire demande la suspension de cette fermeture. Elle est totalement incomprise et non fondée au regard de tous les efforts déployés par la municipalité de Lanobre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la motion qui s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école de Granges sur la commune de Lanobre.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture

Affichée ou notifiée le 20/04/2021

Document certifié conforme le 20/04/2021

Le Président, Marc MAISONNEUVE



RF
Sous-préfecture de Mauriac
Date de réception de l'ARR : 27/04/2021
015-241501055-20210415-20210415030DE-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.